

**AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
LE CHEMIN DE GABELLE ET LE LOTISSEMENT DE LAMOULINE
AU PR 16+015
SUR LA COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS**

CONVENTION FINANCIÈRE

Entre, d'une part :

le Département de Tarn-et-Garonne, représenté par le Président du Conseil départemental, sis à l'Hôtel du Département, 100 bd Hubert Gouze – BP 783 – 82013 MONTAUBAN Cedex, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

ci-après dénommé "**le Département**",

Et, d'autre part :

la Commune de L'Honor-de-Cos, représentée par son maire, sis Place du 19 mars 1962 – 82130 L'HONOR-DE-COS, agissant au nom et pour le compte de la Commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2019,

ci-après dénommée "**la Commune**" ;

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

ARTICLE 1

Le Département a adopté, dans son programme de voirie 2019-2020, l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route départementale n° 959 au PR 16+015, le Chemin de Gabelle et le lotissement de Lamouline sur la commune de L'Honor-de-Cos.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la participation financière de la Commune.

ARTICLE 2

En accord avec la Commune, le Département engagera, au cours de l'année 2020, l'opération d'aménagement du carrefour précité.

ARTICLE 3

Le Département prendra à son compte la direction et la responsabilité des travaux correspondants, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Il en assurera le paiement sur son propre budget.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à **300 000,00 € TTC dont 230 000,00 € H.T. pour la part travaux.**

ARTICLE 4

La Commune apportera au Département un concours financier de **69 000,00 €** (soixante neuf mille euros).

ARTICLE 5

La participation financière sera appelée à la fin de l'opération et versée en un paiement unique, sur présentation par le Département d'un décompte définitif des dépenses effectuées.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Montauban, le

Le président du Conseil départemental,

Christian ASTRUC

Le maire de la Commune
de L'Honor-de-Cos,



Michel LAMOLINAIRIE